

## La traite négrière transatlantique du 15<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle

par Yasser Arafat Atul, Marie-Jeanne Atul Nyota & Naomie Muya wa Muya

### Résumé

La traite négrière, comme phénomène social, n'était pas apparue au hasard. Elle n'est pas non plus la continuation de l'esclavage, comme pratique ancienne dans les sociétés africaines, et revêtant un caractère social, mais plutôt de l'esclavage mué en activité mercantiliste. La traite négrière avait été tributaire des conséquences fâcheuses sur l'économie, le social, la culture et la démographie de l'Afrique. Ce commerce juteux avait eu comme corollaire la chosification, l'instrumentation et la déshumanisation des Africains, utilisés dans les plantations de l'Amérique pour faire asseoir l'économie des Occidentaux, dont les actions perverses se poursuivent jusqu'alors par leurs multinationales disséminées en terre africaine.

*Mots-clés* : Traite négrière, transatlantique.

### Abstract

The slave trade, as a social phenomenon, did not appear by chance. Nor is it a continuation of slavery as an ancient practice in African societies, and of a social character, but rather slavery transformed into mercantilist activity. The slave trade had been affected by the adverse economic, social, cultural, and demographic consequences of Africa. This lucrative trade had as a corollary the

objectification, instrumentation, and dehumanization of Africans, used on the plantations of America to establish the economy of Westerners, whose perverse actions have continued until now by their multinationals scattered on African soil.

*Keywords:* Slave trade, transatlantic.

## **Introduction**

De toutes les atrocités commises contre l'Afrique, il appert que l'esclavage serait en bonne posture, à la lumière des atrocités commises, en l'occurrence le dépeuplement du continent avec ses corollaires socioculturels et économiques fâcheux.

En Afrique précoloniale, l'esclavage avait existé. Il consistait à kidnapper les personnes indésirables, à l'instar des voleurs, des meurtriers, des violeurs, etc., que les chefs des clans vendaient dans d'autres contrées, dans le but ultime de s'en débarrasser. Dans cette perspective, l'esclavage paraissait tolérable en Afrique, par exemple, au Royaume Kongo (Ki-Zerbo, J., 1972, p. 208).

Les Arabes s'adonnaient déjà à l'entreprise esclavagiste depuis le XI<sup>ème</sup> siècle ap. J.C. en Afrique occidentale et ce, en complicité avec les chefs traditionnels qui leur livraient des esclaves en échange de pacotilles.

Vers le XVI<sup>ème</sup> siècle ap. J.C., l'esclavage qui s'exerçait dans l'informel va se muer en une véritable entreprise mercantiliste, où l'esclave africain était devenu un objet commercé au même titre que du savon, des boîtes de conserve, etc.

Au fil du temps, des monarques européens tels que des Portugais, des Espagnols, des Français, des Anglais, etc., vont s'investir dans le trafic ignominieux et infâme des bois d'ébène (le peuple noir), dans le mode opératoire du commerce triangulaire que

nous aurons à expliciter dans les pages suivantes. Le trafic précité s'opérait, répétons-le, avec la complicité des chefs coutumiers africains.

Quoi qu'il en soit, les missionnaires blancs, au cours de leur apostolat en terre africaine, s'étaient aussi livrés à ce commerce génocidaire et déshumanisant, pour justifier comment ce dernier semblait être juteux et prospère.

Somme toute, l'œuvre esclavagiste avait provoqué tant de controverses, d'oppositions, de tensions et d'antagonismes entre les différents acteurs impliqués dans l'œuvre précitée, à savoir : les esclaves noirs, les esclavagistes blancs et les esclavagistes noirs, l'Église catholique, les acheteurs d'esclaves en Amérique et les instances officielles européennes. A vrai dire, nul ne saurait demeurer indifférent devant pareille stratégie humaine, quant à son caractère déshumanisant, justifiant, à juste titre, les tensions y afférentes.

Pour rassembler les données utiles à notre propos, nous nous sommes principalement appuyés sur l'exploitation des sources écrites relatives à la traite négrière, ainsi qu'à des entretiens approfondis auprès des spécialistes des sciences sociales et historiques, ayant des connaissances dans le domaine précité.

La méthode dialectique nous a servi pour cerner les tensions et les oppositions autour de la traite négrière, afin d'aider le lecteur à aborder et éclaircir la quintessence de ces dernières.

## **1. Cadre terminologique**

Souvent, les termes « esclavage » et « traite négrière » prêtent à confusion. Sur ce, loin d'être synonymes, « la traite » est similaire à l'achat et la vente d'esclaves noirs (Deschamps, H., 1971, p. 1). Quant à l'esclavage, c'est le fait de demeurer sous l'hégémonie d'un

maître absolu, que ce soit par achat, par héritage ou en état d'otage de guerre (Deschamps, H., 1971, p. 1).

En fait, la traite négrière avait un caractère commercial ou mercantiliste, tandis que l'esclavage était une pratique sociale, jouant une fonction déterminée au sein de l'ensemble organique qu'est la société qui le tolérait. Dès lors, la confusion ainsi écartée, nous pouvons aisément nous pencher sur ce qui est relatif à la traite négrière.

## **2. Origine et évolution de la traite négrière**

### ***2.1. Origine de la traite négrière***

Il appert que c'étaient les Portugais qui avaient débuté avec le commerce infernal des noirs, en 1442, illustré par le débarquement des premiers esclaves à Lisbonne (Kabolo Iko Kabwita, 2004, p. 93). A la suite, des cargaisons pleines d'esclaves avaient commencé à être débarquées au port de la ville précitée.

Aussitôt, ces infortunés se distinguèrent à travers des services domestiques et autres, qu'ils avaient commencé à rendre à la noblesse portugaise, à telle enseigne que leur demande s'était accrue, incitant les négriers à plus d'ardeur dans leur ignoble besogne.

### ***2.2. Évolution de la traite négrière***

Pour justifier l'intensité du trafic d'esclaves dans la capitale lusophone, il y avait lieu d'envisager que dès 1550, le 1/10 de la population de Lisbonne était composé d'esclaves noirs (Kabolo Iko Kabwita, 2004, p. 96).

Du caractère informel de jadis, la traite négrière deviendra organisée et systématisée. La création des compagnies maritimes de la traite négrière va assurer le transport des esclaves de l'Afrique vers

l'Amérique ou l'Europe. Parmi lesdites compagnies, nous citons : la Compagnie de Guinée, la Compagnie Malouine pour les Français, la South Sea Company pour les Anglais, la Compagnie portugaise de Guinée pour les Portugais, etc. (Ducasse, A, 1948, p. 28).

Les compagnies sus-évoquées possédaient des bateaux à voile pour transporter des esclaves destinés pour l'Amérique ou l'Europe, tel que déjà mentionné dans les pages précédentes. Retenons, toutefois, que les négriers, par humour ou par sadisme, avaient dénommé ces navires en termes d'Africains, Roi – Dahomey, le Sénégalais (Ki-Zerbo, J., 1972, p. 212).

Pour illustrer en quelque sorte l'efficacité des négriers blancs dans l'exercice de leur négoce monstrueux, ces derniers avaient aménagé des ports d'embarquement des esclaves vers, répétons-le, l'Amérique ou l'Europe par le canal de l'Océan Atlantique. Parmi ces ports, nous citons : « l'île de São Tomé, l'île de Gorée, l'île du Cap Vert, Mpinda au Royaume Kongo » (Ki-Zerbo, J., 1972, p. 211).

### **3. Causes de la traite négrière**

Les causes de la traite négrière sont complexes et diversifiées. Toutefois, nous retenons les causes les plus marquantes, notamment celles d'obédience économique et idéologique.

#### ***3.1. Causes économiques***

A leur arrivée en Amérique, les esclaves noirs étaient utilisés comme bêtes de somme dans « les plantations de café, de canne à sucre, de tabac, de riz, de blé, de vigne, etc. » (Ducasse, A., 1948, p.212). Et Ducasse de renchérir : « On ne boit pas en Europe une seule tasse de café qui ne renferme quelques gouttes de sang africain » (Ducasse, A., 1948, p.185). Ce qui est évoqué ci-haut démontre, à suffisance, que les esclaves avaient joué un rôle capital dans la croissance économique de l'Amérique, ainsi que celle de l'Europe.

Ces esclaves servaient de main-d'œuvre gratuite au profit des exploitants blancs, en faisant fi des libertés fondamentales des humains.

Dans cette perspective, le commerce triangulaire était envisagé comme stratégie pour assurer avec efficacité la traite négrière. Tentons donc de l'examiner de fort près. En effet, il y avait trois pôles d'activités : l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. De l'Europe, les négriers blancs apportaient des pacotilles telles que des miroirs, des pipes, des vins alcooliques, des étoffes, etc., que les chefs traditionnels adulaient. Par le système du troc, ces derniers leur livraient des esclaves.

Après l'acquisition des esclaves, les négriers allaient les vendre en Amérique pour exercer des durs travaux de plantations, comme déjà mentionné ci-haut. De l'Amérique vers l'Europe, les négriers débarquaient des produits exotiques comme la canne à sucre, le tabac, le riz, le blé, la vigne, etc. Après avoir atteint l'Europe, le cycle infernal reprenait allègrement.

### ***3.2. Préjugés idéologiques***

La pratique de l'esclavage engendra un clivage au sein de la société. Il y avait, d'une part, le maître et, d'autre part, l'esclave. De cette dialectique est né le postulat selon lequel certains sont de nature libre et d'autres, de nature esclave. D'où le fait que les esclaves doivent soumission à leur maître. Ils sont privés de leur liberté et leur rôle consiste à servir leur maître (Maxwell, J.-F, 1975, p. 44).

Quant aux arguments religieux, le flou règne dans la pratique de l'esclavage ou de sa négation. A titre illustratif, l'Apôtre Paul, du point de vue dogmatique (Colossiens, 3,11), réfute l'esclavage, mais du point de vue moral (1 Corinthiens 7, 20 – 24), l'approuve. Il s'agit-là d'un paradoxe.

Notons que la papauté va admettre la traite négrière dans la mesure où le pape Nicolas V, à travers sa bulle « *Romanus pontifex* », du 8 janvier 1455, au Roi Alphonse V du Portugal, va recommander aux princes catholiques d'exercer leur hégémonie sur les fidèles de l'Islam et sur les noirs, hostiles à la religion chrétienne (Manimba Mane, 2009, p.120).

#### **4. Traitements des esclaves**

Nous allons, pour des raisons de clarté et de précision, subdiviser ce volet de notre étude en deux points ci-après : le stockage des esclaves avant leurs embarquements, ensuite lors de la traversée de l'océan Atlantique.

##### ***4.1. Lors du stockage dans les hangars***

Sur ce, une remarque importante est digne de mention : le terme « *stockage* », pour désigner l'accueil des esclaves, a été choisi à dessein, puisque la manière d'accueillir ces derniers, par les négriers, n'était pas humaine. Avant qu'ils ne soient embarqués, les esclaves avaient les mains et les bras enchaînés, comme des bœufs destinés à l'abattoir. Ces infortunés attendaient avec stress le jour fatidique de leur embarquement vers une *terra incognita* et ce, sans aucun espoir de retour sur le sol de leurs ancêtres. Ils étaient emportés par la nostalgie des leurs qu'ils ne reverront plus jamais.

Une fois jetés comme des poubelles dans les cales du navire, toujours les mains et les bras dans les fers, les esclaves râlaient de douleur. Il s'agissait donc de scènes horribles que de voir des êtres humains ainsi chosifiés à outrance par l'ignominieuse et écrasante traite négrière.

#### ***4.2. Lors de la traversée de l'Atlantique***

La traversée prenait des mois entiers, à telle enseigne que la condition des esclaves s'empirait de jour en jour. Nombreux avaient succombé et les négriers leur accordaient comme sépulture l'océan Atlantique. Notons que la famine, les maladies, ainsi que les conditions hygiéniques précaires dans lesquelles ils voguaient les avaient rendus vulnérables voire morbides. Le petit nombre de rescapés atteignait la terre de l'Oncle Sam (Amérique) où leur attendaient les corvées dans les plantations.

Les esclaves, pendant la traversée de l'Atlantique, avaient souvent manifesté le désir ardent de s'évader. Leur révolte avait pour but ultime de recouvrer leur liberté hypothéquée par les négriers. Hélas ! Cela aboutissait souvent d'une manière tragique, dans la mesure où les négriers possédaient des armes à feu pour les maîtriser.

Le roi Kongo, Alfonso Ier (1506-1543), qui craignait le dépeuplement de son royaume, va, en 1543, essayer d'interdire la traite négrière, mais sans succès. Pour s'imposer, il décida d'expulser les missionnaires récidivistes à cette entreprise meurtrière (Cuvelier, J., (Mgr), 1946, p.245). Ainsi, le roi susmentionné va énergiquement s'opposer aux négriers qui s'évertuaient à kidnapper même ses propres membres de famille, ternissant ipso facto sa réputation.

Si la traite négrière a pu s'imposer comme système à caractère commercial et oppressif, une grande part de responsabilité revenait aux monarques africains qui s'étaient alliés aux négriers occidentaux dans cette sale besogne. Sur ce, lorsque lesdits monarques trouvaient leur compte dans ce commerce avilissant, alors ils se mettaient à l'encourager, mais au cas contraire, ils s'y opposaient. Cela fragilisait leur leadership, à telle enseigne que leur décision d'abolir la traite négrière, dans leurs royaumes respectifs, demeurait lettre morte, c'est-à-dire nulle et non avenue.



## **5. Conséquences de la traite négrière**

La traite négrière a eu des implications néfastes sur la politique, l'économie, le social, la culture et la démographie des royaumes africains d'antan.

### ***5.1. Conséquences politiques***

Les oppositions au sein des royaumes, entre ceux qui étaient favorables à la traite négrière et ceux qui y étaient défavorables, auront pour corollaire l'affaiblissement du pouvoir des monarques africains, et cela conduira à la décadence des royaumes jadis prospères, à l'instar du royaume Kongo.

### ***5.2. Conséquences économiques***

Il existe une relation entre la politique et l'économie. La première a pour tâche de réglementer la seconde, dont la résultante est celle d'assurer à la population le bien-être. Contrairement à cela, avec le dépeuplement des villages, suite à la capture massive et intempestive de leurs habitants par des négriers, il y aura, par exemple, la baisse de la production agricole, spécifiquement celle des produits vivriers et aussi d'autres secteurs vitaux, tels que l'élevage, l'artisanat, la chasse, etc.

### ***5.3. Conséquences sociales***

Durant cette période horrible de la traite, il y a eu l'effet de la désintégration sociale, parce que les membres de la communauté ne pouvaient plus vivre dans la promiscuité comme jadis. La crainte d'être surpris et pris en otages par les négriers hantait leurs esprits. A ce propos, les infortunés étaient obligés de mener une vie de nomades, contrairement à celle de nature sédentaire et solidaire, telle qu'héritée de leurs ancêtres et transmise d'une génération à une autre.

#### ***5.4. Conséquences culturelles***

L'évangélisation, telle qu'elle était prônée par les missionnaires occidentaux, a eu pour conséquence la dégradation même de la culture africaine. Contre leur gré, les africains se sont vus dans la contrainte d'adopter des modes de vie occidentaux en niant les leurs, générant l'effet tant décrié de l'aliénation culturelle. Notons, cependant, que le sort des esclaves noirs déportés est pire dans la mesure où, en plus de la perte de leur identité culturelle, ils ont perdu la jouissance de la solidarité clanique, avec ce qu'elle implique, notamment l'entraide, les visites mutuelles, la vie en promiscuité, etc.

#### ***5.5. Conséquences démographiques***

Du point de vue démographique, l'Afrique a connu de lourdes pertes humaines, dont il paraît difficile de déterminer le nombre exact de déportés. Les Portugais, par exemple, vont annuellement jusqu'en 1701, déporter à partir de leurs comptoirs de Casamance et Angola, entre 12 000 et 15 000 captifs (Ki-zerbo, J., 1957, *Présence Africaine*, n°11). Quant au royaume Kongo, le nombre de déportés varie de 4 000 à 5 000 par an, entre 1506 et 1543, durant le règne d'Afonso Ier (Cuvelier, J. (Mgr) et Jadin, L. 1954, pp. 85-86).

### **6. Enjeux de la traite négrière**

L'enjeu est ce qu'on peut gagner ou perdre lors de l'exercice d'une entreprise ou d'une activité quelconque. Pour les négriers occidentaux, les enjeux envisagés, en termes de gain, étaient la possession des esclaves noirs, obtenus par le biais du troc et vendus comme des objets anodins en Europe et en Amérique. Cependant, la façon même de faire profit, par l'achat et la vente des humains, est l'acte, par essence, criminel et indigne, qu'une personne humaine ne peut poser devant son semblable. Cela relève du manque criant d'amour, de charité et de dignité envers le prochain. Pourtant,

l'Évangile que les Occidentaux sont venus annoncer prône l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

Pour les rois et dignitaires africains impliqués dans la traite négrière, ce qu'ils ont pu gagner dans ce commerce génocidaire était des sommes d'argent fabuleuses provenant de la vente des esclaves, et également, l'estime et la confiance des rois occidentaux de l'époque de la traite négrière, de qui ils étaient à la solde. En contrepartie, ils ont terni leur dignité et leur sens d'humanité, en devenant des bourreaux de leurs frères de sang, des traîtres qui les ont vendus pour satisfaire à leurs désirs inassouvis de lucre.

## **7. Leçons à tirer de la traite négrière**

Les compagnies maritimes de la traite négrière fonctionnaient comme de véritables entreprises de transport et de commercialisation des esclaves noirs, dans le contexte du commerce triangulaire sus-évoqué. Ce sont, nous osons croire, les premières sociétés multinationales occidentales implantées en terre africaine. Elles étaient structurées et organisées. Celles-ci possédaient des filiales comparables à nos multinationales actuelles, en l'occurrence la flotte, les ports, les espaces de stockage des esclaves, les comptoirs d'achat et de vente d'esclaves, etc. Tous ces facteurs concouraient à l'efficacité, à l'efficience et au progrès de l'entreprise esclavagiste.

A part les esclaves, ces multinationales ramenaient dans leurs cargaisons des manilles de cuivre, de la poudre d'or, des objets, des étoffes de raphia, des produits d'artisanat des Noirs, voire des épices.

Notons que même des siècles après l'abolition de l'esclavage, lors du Congrès de Vienne en 1815, les multinationales occidentales sont toujours présentes et opérationnelles en terre africaine. Ayant leurs sièges internationaux dans les États occidentaux, elles exploitent systématiquement les richesses naturelles renouvelables et non renouvelables des pays africains, à travers leurs filiales y

disséminées. Elles emportent la part la plus importante de la production, par l'entremise des contrats léonins signés avec les dirigeants africains, en abandonnant ainsi leurs populations dans la misère noire.

### ***7.1. Sur l'hégémonie occidentale en Afrique***

L'on se souviendra d'un certain courant occidental qui déclare que pour les Africains, « avant l'indépendance est égale après l'indépendance ». Effectivement, ce rôle infâme de maintenir la colonisation européenne en Afrique est dévolu aux multinationales qui, de nos jours, ont torpillé les économies africaines, en générant des inflations et des ruptures récurrentes de marchandises. Une certaine opinion les accuse même d'exercer leur hégémonie sur certains États de l'Afrique et d'attiser des foyers de tensions pour les déstabiliser, en l'occurrence, des rébellions, des putschs, etc.

### ***7.2. Sur l'appropriation par les Africains de leur destin***

Le drame, c'est que jusqu'alors, certains Africains n'ont pas encore pris conscience de leur responsabilité, comme acteurs privilégiés de leur propre développement. Il n'est pas étonnant d'entendre de leur part ceci : « Quand est-ce que les Occidentaux reviendront pour relancer les économies africaines en faillite ? » La réponse à cette question est claire et précise : les Occidentaux de l'époque de la traite négrière sont toujours présents dans nos murs, toujours à l'œuvre à travers leurs multinationales. Comme les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, si les Africains ne prennent pas conscience de leur état de dépendance vis-à-vis de l'Occident, ils ne deviendront jamais maîtres de leur destin et de leur avenir. A ce début du 21ème siècle, les Africains doivent envisager l'avenir avec optimisme, abandonner toutes les pratiques rétrogradantes qui ont pour finalité de bloquer l'unité de l'Afrique et de la maintenir dans le sous-développement durable.

Aussi, le problème inhérent au commerce des Noirs, par les Occidentaux, est traité avec légèreté dans les milieux intellectuels africains. Certes, la traite négrière est une pratique qui a fait son bonhomme de chemin, avec les abus qu'elle aurait commis. La tendance pour les Africains n'est pas celle de la vengeance, car la violence fait appel à la violence. Mais, il s'avère impérieux et urgent de faire enseigner, en profondeur, dans nos écoles, ce que fut l'exercice de la traite négrière face à nos ancêtres et sur la manière dont ladite traite aurait évolué à travers les multinationales, qui continuent à immoler les États africains sur les autels de la médiocrité et de la pauvreté exécrable.

## **Conclusion**

La traite négrière ne s'était pas exercée sans heurts, sans oppositions, sans antagonismes. De prime abord, en tant qu'acte déshumanisant, il y avait eu l'opposition farouche des esclaves, à qui les négriers occidentaux avaient ôté leur liberté et leur dignité humaine. Les monarques africains qui pratiquaient la traite négrière, en complicité avec les négriers d'outre-mer, s'opposaient de temps à autre contre leurs associés, face au dépeuplement de leur royaume, voire lorsque lesdits négriers se complaisaient même à prendre leurs membres de famille en otage. Les organisations internationales européennes, face à l'hécatombe humaine engendrée par la traite négrière, ainsi que ses conséquences d'ordre politique, social, économique et culturel en terre africaine, s'étaient opposées entre elles au sujet de l'abolition de la traite négrière.

Autant de tensions, de conflits et de controverses autour de la traite négrière, démontrent que la traite négrière est un fait social qui a marqué négativement la vie des Africains de l'époque, voire son avenir hypothéqué, d'abord par la colonisation, aujourd'hui par le néo-colonialisme, à travers les multinationales implantées partout en terre africaine.

### Bibliographie

- Cuvelier, J. (Mgr) et Jadin, L., (1954), *L'ancien royaume de Congo d'après les archives romaines (1518-1640)*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences Coloniales.
- Cuvelier, J. (Mgr), (1946), *l'ancien royaume Congo*, Bruges-Paris, Desclée de Brouwer.
- Deschamps, H., (1971), *Histoire de la traite des noirs, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Fayard.
- Ducasse, A., (1948), *Les négriers ou le trafic des esclaves*, Paris, Hachette.
- Jadin, L. et Dicorato, M., (1974), *Correspondance de Dom Afonso, roi du Congo 1506-1543*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer.
- Kabolo Iko Kabwita, (2004), *Le royaume Kongo et la mission catholique, 1750-1838. Du déclin à l'extinction*, Paris-Kinshasa, Larcier.
- Ki-Zerbo, J., (1957), « L'économie de traite en Afrique noire ou pillage organisé », in *Présence Africain*, 11.
- Ki-Zerbo, J., (1972), *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, A.Hartier.
- Manimba Mane, M., (2009), *L'Eglise catholique et la traite négrière transatlantique*, Kinshasa, Baobab.
- Maxwell, J.-F., (1975), *Slavery and the Catholic church. The history of Catholic teaching concernig the moral legitimaig of the institution of slavery*, London, Bary Rose publishers.